

# Le regard de Chloé Langeard

La dimension intersectorielle des  
projets culturels de territoire

Article



**Lucas**  
Laboratoire d'usages  
Culture(s) Arts Société

# LA DIMENSION INTERSECTORIELLE DES PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

Les acteurs ont été amenés à travailler sur 7 enjeux, desquels ont découlé 7 projets concrets. J'ai observé des acteurs en mouvement dessinant des possibles, mais aussi les cadrant. Il s'agira ici de dégager quelques pistes susceptibles d'éclairer le futur projet culturel de territoire de Loire Forez Agglomération en les intégrant dans des évolutions plus générales qui touchent les politiques culturelles au niveau national. Deux axes particulièrement prégnants se sont dégagés, à l'écoute des participants mais la « relation », provoquer la « rencontre », faire commun semble être l'affaire de tous, au cœur de tous les enjeux abordés et projets imaginés.

Les premier axe est celui de la territorialisation, de la coopération, et de l'intersectorialité posant la question de la médiation.

Le territoire est aujourd'hui un objet de politique publique et à ce titre la culture est désormais pensée en tant que levier de développement territorial au service de l'aménagement, de la cohésion sociale, du développement durable, du tourisme, de l'éducation, de la santé, de la petite enfance, du bien-être, de l'attractivité économique, etc. menant vers le décloisonnement des politiques culturelles. Autrement dit, l'action culturelle est de plus en plus appréhendée comme un champ transversal de l'action publique structurant les territoires. Les acteurs ont ainsi fait émerger « La fresque culturelle de Loire Forez Agglomération », l'objectif étant de valoriser et de transmettre ce qui fait cultureS sur un territoire qualifié d'hétérogène, de vaste recoupant de nombreux territoires ruraux.

Désormais considérée comme un enjeu de développement local (Grefte, 2004), l'action culturelle publique ne trouve de sens qu'au service d'autres objectifs.

En conséquence, l'intérêt des propositions artistiques et culturelles est désormais justifié par des enjeux exogènes et transversaux mobilisant de nouveaux budgets et de nouveaux acteurs (invitant à la coopération). On assiste donc au passage d'une logique sectorielle à une logique intersectorielle c'est à dire une mise en synergie transversale des secteurs/organisations et acteurs de l'action publique et des porteurs de projets pour produire du développement local. L'exemple du projet « culture



© LUCAS / Atelier de co-conception au Centre culturel de rencontre de Goutelas - 31.08.2022



© LUCAS / Atelier de co-conception au Centre culturel de rencontre de Goutelas - 31.08.2022

récup ».

En effet, la transversalité de l'action publique n'assimile plus la notion de culture à celle de l'art, mais conduit à envisager la politique culturelle dans un souci d'inclusion des personnes (puisque'il est question de territoire) et de participation pleine et entière de chacun (les habitants vs les publics) à la société au regard d'enjeux sociétaux (environnement).

L'intersectorialité implique la création de partenariats institutionnels et associatifs plus ou moins durables sur le territoire d'action, des coopérations multiples avec les intermédiaires locaux (centres sociaux/de santé, associations socio-culturelles, institutions scolaires, etc.). Aux lieux légitimés, viennent s'ajouter d'autres espaces de diffusion jusqu'ici impensés : tels que les entreprises/commerces, les marchés, les hôpitaux, les ehpad, les cafés associatifs, chez l'habitant, sur la toile, les églises, moulins, etc. Cette diversité de lieux, d'espaces publics pose autrement la question des publics en termes d'accessibilité, de pratiques et d'usages. Car ces publics ne constituent pas des groupes homogènes, dont la qualité première serait de se rendre dans un équipement culturel et serait

aisément repérables, circonscrits par l'enceinte des murs. De fait, l'intersectorialité invite à repenser l'évaluation – les objectifs diffèrent et la fréquentation par ex. devient pour ces actions intersectorielles un indicateur peu probant, invisibilisant le travail de coopération généré sur le territoire, le travail de cohésion social (plus coûteux en temps et moins visible).

Coopérer c'est œuvrer avec, supposant de sortir de l'entre-soi. La coopération demande bien souvent une mise en mouvement (mobilité physique) mais aussi des identités professionnelles et des compétences (Filliod, 2008). Car la transversalité entre différents mondes (travail social, enseignement, animation, santé, culture, urbanisme, environnement, art) pose en pratique bien des problèmes et soulève de nombreuses questions à l'ensemble des acteurs participant à la mise en œuvre de la culture dans les territoires (Langeard, 2015),

y compris pour les élus. Car la transversalité ne se décrète pas : elle se construit et prend du temps.

Les projets culturels de territoire répondent bien souvent à des objectifs hétérogènes et hétéronomes car ils induisent la rencontre entre une diversité d'acteurs : les habitants, les artistes, les élus locaux, les agents des différents niveaux de collectivités publiques et les acteurs socio-économiques et associatifs (opérateurs culturels, relais associatifs locaux, urbanistes, etc.). Et bien souvent leurs objectifs diffèrent et leurs conventions et ressources matérielles et humaines s'éloignent de celles communément admises dans les milieux culturels institués. Il en résulte la nécessaire confrontation des cultures professionnelles de tous les acteurs impliqués qui se doivent de coopérer ce qui oblige les intervenants à modifier leurs postures initiales souvent empreintes de formatage (formation) et de stéréotypes, à se décentrer, à faire un pas de côté (et c'est bien là la fonction de l'art). Mais aussi à prendre en compte des finalités distinctes, des temporalités distinctes demandant une certaine agilité des acteurs.

Ces confrontations montrent que la coopération ne va pas de soi et invitent à repenser la médiation. Dans le cadre des PCT, la médiation consiste à faire du lien entre les divers champs sociaux (vs entre œuvre et publics uniquement) afin d'aboutir à une définition sociale commune du bien à produire. Il s'agit donc ici d'envisager le travail de médiation comme une composante du PCT. La médiation doit permettre de réduire la tension entre les mondes différents qui n'ont a priori aucune raison d'adhérer aux mêmes valeurs ni de s'orienter vers les mêmes objectifs. La médiation doit donc construire des ponts entre secteurs.

Le deuxième axe se dégageant des échanges concerne les droits culturels posant la question de la participation. Cette expression dénote une grande transformation qui opère à l'échelle de l'histoire des politiques culturelles : une action publique qui s'inscrit de plus en plus dans les territoires.

Pour schématiser, il y a une trentaine d'années encore, le territoire était

pensé à partir d'une vision assez homogène et centraliste :

une conception verticale des problématiques territoriales qui irriguait aussi les politiques de démocratisation et d'équipement culturels de la France de l'époque.

Et l'idéal de la « démocratisation de la culture », qui a pendant longtemps légitimé l'intervention des pouvoirs publics dans la culture valorisait en particulier la création artistique et l'accès à la culture savante (des œuvres dites légitimes), dans une logique descendante.

Dans ce contexte, la participation se limite à prendre part, à faire partie (des publics), au sens de faire partie d'une foule, d'une organisation, de faire allégeance à un projet, d'y adhérer en se contentant d'être un élément



© LUCAS / Atelier de co-conception au Centre culturel de rencontre de Goutelas - 31.08.2022

d'un tout (le « public », le plus souvent).

Ici, le participant n'atteint pas la dimension d'une « partie prenante » compte tenu des limites de son implication consistant à se rassembler avec d'autres.

Ici la démocratisation de la culture s'est posée au prisme de la mobilité géographique.

Et pour cause l'approche des territoires s'inverse progressivement au début des années

1990, privilégiant une perception à dominante horizontale. On parle alors de territorialisation de la culture.

Territorialiser c'est quoi ? C'est donner un sens politique à l'espace, le rendre spécifique, s'appuyer sur ce qui le caractérise dans le but de produire des biens publics et d'atteindre des buts collectifs. C'est faire différemment ici qu'ailleurs parce qu'ici c'est différent qu'ailleurs. La territorialisation de l'action publique, c'est penser les problèmes publics de manière locale au regard de diagnostics territoriaux.

Ici l'objectif est bien pour LFA de garantir une équité territoriale sur un vaste territoire qui révèle de fortes disparités, soit prendre en compte la singularité des territoires et assurer l'accessibilité de tous à une offre culturelle. Se pose la question de la singularité des projets au regard de la singularité des territoires. C'est ce dont témoigne le projet « Culture Mixte/mixte culture » qui réaffirme une politique culturelle représentative de la diversité des territoires portée par tous les habitants, et donc une représentation de la pluralité des cultures. Se pose aussi la question de la mobilité des habitants qui vont vers une offre comme le traduit le projet « eco-voiturage culturel » proposant une incitation tarifaire sous condition de covoiturage dans une intention de création de lien social, d'équité territoriale et d'éco-responsabilité. Il est aussi question d'aller à la rencontre des habitants à l'image du projet « le facteur culturel », responsable

de délivrer les informations aux habitants.

Qu'est-ce que cela suppose ?

Garantir l'équité territoriale suppose de bien connaître les territoires, les habitants et leurs particularités (importance des diagnostics territoriaux). Cela invite aussi à favoriser la participation des habitants, le savoir-faire local, la valorisation des cultures locales, amenant à cette question des « droits culturels ».

La notion de droits culturels qui apparaît dans la loi Notre en 2015 et la loi LCAP en 2016 (Liberté de la Création Architecture et Patrimoine) vient conforter ce changement de perspective, en conduisant à penser l'action à partir non pas d'un secteur MAIS des personnes et des territoires. Elle promeut une démarche participative envisageant l'action publique dans une logique de co-construction avec les acteurs de terrain et d'une manière plus générale de participation citoyenne (bottom-up). Le projet « Incroyables foréziens » entend soutenir et valoriser les pratiques amateurs en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs du territoire afin de faire travailler ensemble des structures de tout horizon.

En effet, au phénomène de territorialisation de l'action publique, s'ajoute la volonté d'une démocratisation de la gouvernance se traduisant par un appel croissant à la participation des habitants via des dispositifs de transformation de l'action publique. Toutefois, comment les impliquer,



© LUCAS / Atelier de co-conception au Centre culturel de rencontre de Goutelas - 31.08.2022

les intéresser ?

Les droits culturels apparaissent comme une nouvelle logique d'action pouvant relégitimer l'intervention des pouvoirs publics dans le secteur culturel. Cette notion affirme que chacun doit être reconnu dans sa liberté d'exprimer sa propre culture et de choisir son identité, qu'il en va de la dignité humaine et de l'accès pour chacun à plus de liberté, d'autonomie et d'émancipation.

De cette manière, elle invite à une reconnaissance de la diversité. Elle est une entrée essentielle dans l'intersectorialité en ce sens que les droits culturels doivent traverser les politiques d'action sociale, de la jeunesse, de l'environnement, de la santé, du tourisme, du patrimoine ou encore de la création. A ce titre, le projet de la « Fresque culturelle de LFA » inclut la notion de droits culturels (l'idée étant d'élargir la définition de la culture auprès des élus et de les former à ce référentiel).

Dans le respect des droits culturels, la participation possède une dimension forte et plus singulière en ce sens que la participation doit permettre l'augmentation des capacités des personnes (empowerment), augmentation des forces internes mais

aussi de la reconnaissance par autrui. Dans le cadre des droits culturels qui placent la personne au centre, c'est la construction de soi via l'augmentation de ses ressources et capacités qui prend de l'importance.

De ce point de vue, les droits culturels sont plus proches des préoccupations et principes de l'éducation et de l'éducation populaire par le souci du développement des capacités de choix et de l'augmentation du pouvoir des personnes sur leur environnement : la culture avec tous.

Dans ces projets culturels de territoire, la logique d'infusion prend le pas sur la logique de diffusion. Alors que dans l'activité de diffusion, il s'agit de donner à voir et à entendre une œuvre/un projet de manière frontale, l'activité d'infusion vise à créer et produire une œuvre/un projet résultant d'un temps plus ou moins long d'imprégnation du territoire par les porteurs de projets (à travers des résidences) et de la rencontre avec sa population. Le principal enjeu n'est donc pas tant de créer

des spectateurs/des publics, ni même de les décompter (indicateur de fréquentation) que de s'impliquer et d'impliquer une population, redonnant une fonction sociale à l'art, et ce, dans différents domaines (éducation, santé, social, urbanisme).

En s'emparant du quotidien et de la culture des individus, l'art devient « intégratif ». A la logique d'équipement, fondée sur une politique de l'offre et donc de la diffusion (Friedberg, Urfalino, 1984), se substitue peu à peu, une logique de projet fondée davantage sur « l'infusion » et visant à désacraliser autrement l'art et la culture.

La logique de projet demande un outillage pour pérenniser la coopération au-delà du projet. Quels outils LFA peut-il mettre en place ? Quel accompagnement, outillage est-il en mesure de proposer ? Les acteurs ont fait part d'une demande de formations à la méthodologie de projets, sur ce qui fait cultures pour le territoire auprès des élus, d'une charte commune de bonnes pratiques pour les harmoniser en contrepartie des financements, d'agenda culturel à l'échelle du territoire, de mutualisation, de grille d'évaluation, de cartographie, de pôle/ « zone » ressource pour reprendre une expression entendue croisant propositions et ressources disponibles sur le territoire, « atlas participatif des lieux pouvant accueillir des résidences et la création artistique », etc.) mais ont aussi insisté sur le besoin d'acteurs facilitant la structuration (commission animation culturelle du territoire), l'interconnaissance afin d'éviter la frustration des acteurs. Les outils permettent de se structurer et de donner de la visibilité.

Dans ces projets culturels, c'est la rencontre avec autrui, la proximité, la collaboration qui comptent. La relation est au centre du projet, lequel est

1 - Langeard C., Liot F. et Rui S., (2015), art. cit.



© LUCAS / Atelier de co-conception au Centre culturel de rencontre de Goutelas - 31.08.2022

traversé par des expériences relationnelles. Ces projets culturels ne sont plus seulement pensés « pour » un public mais « avec » lui. Les publics/ou plutôt habitants ne sont plus appréhendés comme de simples consommateurs, mais comme des acteurs à part entière du projet. Les publics sont ainsi appelés à devenir des partenaires, des coproducteurs, voire de possibles diffuseurs de formes artistiques où ce qui compte n'est pas tant l'œuvre aboutie que le processus collectif engagé dans un temps long<sup>1</sup>. Mais comment rendre visible ces micro-projets ? Comment valoriser ces projets visant à tisser du lien social ?

La participation est devenue en peu de temps une notion très consensuelle mais aussi très



© LUCAS / Atelier de co-conception au Centre culturel de rencontre de Goutelas - 31.08.2022

polysémique.

Elle suscite de l'intérêt mais aussi des tensions, des malentendus voire des frustrations ; celles-ci apparaissent notamment lorsque la participation devient une injonction sans une attention portée au partage de la définition des règles du jeu, de la méthode, du comment faire ensemble dans un cadre d'écoute réciproque. Il s'agit de « fixer le cadre » pour reprendre une expression entendue. En effet, si la participation fait l'unanimité pour les porteurs de projet, en tant que mode d'action, force est de constater qu'elle ne recouvre pas le même sens pour tous. Le citoyen est-il appelé à participer à l'action — en tant que témoin ou figurant —, ou à la décision — en tant qu'acteur du processus ?

S'agit-il de développer les pratiques artistiques des habitants, de les accompagner dans la création, de restituer leurs expériences à travers la création, de les convertir à de nouvelles formes esthétiques ?

Et puisqu'il est question de projets de territoire, l'ensemble des acteurs concernés sont aussi en attente d'une plus grande implication dans le sens du projet qui ne se limite pas à leur intervention ponctuelle dans



**LUCAS**  
ECONOMY